

## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/08/91

**Objet** : 91 - Marché n° VN22036 Création d'une aire de jeux au parc de l'Europe

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 de création de Vire Normandie se substituant à la Communauté de Communes de Vire dans tous les actes,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'offre de l'entreprise ETEC,

### Décide

De signer le marché n° VN22036 Création d'une aire de jeux au parc de l'Europe avec l'entreprise ETEC domiciliée à la Zi. Rue de l'industrie, BP 90051, 14500 Vire Normandie.

Conformément aux dispositions du marché énoncées dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières :

- Le montant des travaux est de 103 052.00 € HT comprenant l'offre de base, la PSE1 et la PSE2.
- La date de démarrage est fixée au 16 août 2022 pour une durée de 3 mois comme stipulé dans l'offre. Les travaux s'achèveront au plus tard le 16 novembre 2022.

Fait à Vire Normandie, le 5 août 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220805-91-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/08/2022

Affichage : 09/08/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Décision du Maire n°2022/08/91 du 5 août 2022

